



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Urbanisme –  
classement des voies  
dans le domaine public communal  
et mise à jour du tableau de classement unique  
des voies communales– n°2/2017**

Date de la convocation : 18/01/2017 Date d’Affichage : 01/02/17 au 22/02/17 Date Notification : 01/02/17  
Nombre de membres : \* en exercice : 36 \* Présents : 33 \* Votants : 34

Séance ordinaire du 30 janvier 2017  
L’an deux mil dix-sept le 30 janvier 2017 à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY.

**Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)**

Philippe LEMAÎTRE	<b>P</b>	Emile CONSTANT	<b>P</b>	Christine LUCAS DZEN	<b>P</b>	Martine VILLAIN	<b>R</b>	Elodie PROD’HOMME	<b>P</b>
M-Odile LAURANSON	<b>P</b>	Christian METTE	<b>P</b>	Monique GUERIN	<b>P</b>	Stéphane VILLESPEA	<b>P</b>	Jean-Marc LEMAÎTRE	<b>A</b>
Frédéric LEMONNIER	<b>P</b>	Nicole GRENTE	<b>P</b>	Catherine AFFICHARD	<b>P</b>	Chantal MARTINE	<b>P</b>	Gaston LAMY	<b>P</b>
A-Marie LAUNER-COSIALLS	<b>P</b>	Jean LUCAS	<b>P</b>	Damien PELOSO	<b>P</b>	Sylvain COSSE	<b>A</b>	Sarah PIHAN	<b>P</b>
Francis LANGELIER	<b>P</b>	Sophie DALISSON	<b>P</b>	Myriam BARBE	<b>P</b>	Jocelyne CONSTANT	<b>P</b>	Claudine GARNIER	<b>P</b>
Christophe DELAUNAY	<b>P</b>	Jacques LEMONCHOIS	<b>P</b>	Michel BELLEE	<b>P</b>	Guy ARTHUR	<b>P</b>		
Véronique BOURDIN	<b>P</b>	Agnès LETERRIER	<b>P</b>	Martine LEMOINE	<b>P</b>	Edith LENORMAND	<b>P</b>		
Thierry POIRIER	<b>P</b>	Patrick TURPIN	<b>P</b>	Daniel MACE	<b>P</b>				

**AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme VILLAIN à Mr MACE,**

**ABSENTS : Mr COSSE, Mr LEMAÎTRE Jean-Marc.**

**Mr METTE Christian désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.**

**URBANISME – CLASSEMENT DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
ET MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE  
DES VOIES COMMUNALES – n° 02/2017**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny a décidé lors de sa séance en date du lundi 19 décembre 2016 d'ajourner le projet de délibération n° 150.

Il informe que la commission urbanisme et environnement a étudié ce dossier lors de sa réunion en date du jeudi 19 janvier 2017.

Il rappelle que la voirie communale comprend :

- les voies communales qui font partie du domaine public.
- les chemins ruraux, qui appartiennent au domaine privé de la Commune.

Il existe plusieurs différences fondamentales entre ces deux composantes de la voirie :

- Les voies communales, faisant partie du domaine public sont imprescriptibles et inaliénables, alors que les chemins ruraux qui font partie du domaine privé peuvent être vendus et frappés de prescription.
- Les dépenses d'entretien des voies communales sont comprises au nombre des dépenses obligatoires de la Commune, à l'inverse des dépenses relatives aux chemins ruraux qui sont généralement considérées comme facultatives sous réserve de la prévention des atteintes à la sécurité publique.
- Les voies communales sont essentiellement destinées à la circulation générale, par opposition aux chemins ruraux qui servent principalement à la desserte des exploitations et des écarts.
- Les dépendances des voies communales telles que trottoirs, fossés, caniveaux, banquettes, talus, remblais, déblais, parapets, murs de soutènement sont présumées, à défaut de preuve contraire, appartenir à la Commune. Ces ouvrages font partie intégrante des voies auxquelles ils se rattachent et appartiennent de ce fait au domaine public. La chaussée et les ouvrages d'art doivent avoir des caractéristiques leur permettant de supporter la circulation des véhicules
- Les contestations relatives au caractère de la voirie communale sont de la compétence des tribunaux administratifs.

La tenue d'un tableau exhaustif des voies communales s'avère nécessaire pour plusieurs raisons :

- Comme dans toute collectivité territoriale, la voirie communale occupe une place prépondérante dans le patrimoine et le budget.
- Certaines dotations de l'État font intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Pour ces raisons il est proposé aux membres du Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L141-3 du Code de la voirie routière, de procéder par simple délibération à l'intégration dans le domaine communal des voies mentionnées dans le tableau ci-joint qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- propriété communale,
- ouvertes à la circulation du public (qu'elles soient bitumées ou non, en secteur urbain ou rural),
- dont le classement n'entraîne pas d'atteinte à leurs fonctions de desserte ou de circulation.

Le classement concerne de nombreuses voies qui sont en attente de classement ; un bon nombre d'entre elles sont situées dans des lotissements privés.

Les voies dont le classement vous est proposé sont déjà ouvertes à la circulation publique.

Leur classement dans le domaine public communal ne portera pas atteinte aux droits des riverains (suppression, restriction d'accès par exemple) et ne nécessite pas le recours à une enquête publique préalable à ce classement.

Parallèlement à cette décision de classement, il est procédé à une mise à jour du tableau de classement unique des voies communales.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, (34)***

**APPROUVE** la mise à jour du tableau de classement unique des voies communales selon le tableau ci-dessous.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

<b>PROPRIETES NON BATIES - CLASSEMENT EN DOMAINE PUBLIC</b>			
<b>Commune Historique de Villedieu-Les-Poêles</b>			
<b>SECTION</b>	<b>N° PLAN</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CONTENANCE HA - A - CA</b>
AE	199	Rue du Champ de Bataille - Chemin Piéton	3 42
AE	200	Le Petit Domaine - Voirie/Talus - Lotissement les Aubépines	4 66
AE	4	Rue Mesquine - Parking	37 41
AE	204	Le Petit Domaine - Voirie Lotissement les Aubépines	5
AE	219	Le Petit Domaine - Voirie/Talus Lotissement les Aubépines	51
AE	221	Le Petit Domaine - Voirie/Talus Lotissement les Aubépines	13
AE	225	Le Petit Domaine - Voirie Lotissement les Aubépines	15 28
AM	121	Avenue du Maréchal Leclerc - Voirie/Escalier rue du Pavé	2 17
AP	120	Village Les Pisvents - Elargissement d'un chemin - voirie	2 57
AB	124	Lotissement Domaine de la Hautmonniere - Voirie du lotissement	37 27
AB	144	61 Les Domaines - Voirie d'accès Résidence le Mesnil	4 04
AC	22	La Foulerie - Voirie d'accès bâtiment Multiform	11 28
AC	82	Résidence de la Pilière - Voirie	12 20
AC	92	La Foulerie - Voirie d'accès bâtiment Multiform	3 67
AD	230	Les Monts Havard - Chemin d'accès Mts Havard	11 81
AD	139	Rue Saint Etienne - Cimetière	1 74 99
AD	216	Les Monts Havard - Voirie	3 47
AH	5	Rue du Bourg l'Abbesse - Parking	37 98
AH	15	Le Jardin Public	35 88
AI	37	Rue du Reculé - Ancien Poste de relevage E.U	24
AI	48	Rue du Reculé - Jardin devant le musée	2 32
AL	77	rue Ernest Dufour - Voirie	217
	75		246
	74		60
	104		41
	107		41
	108		83
	111		41
	112		40
	115		40
	119		87
	103		72
	102		45
	100		14
97	76		

	96		52
	95		75
	94		86
	93		1 22
	92		2 64
	91		62
	90		72
	89		130
	88		90
AL	49	Résidence du Pré de la Rose	14 54
	51	Ruelle aux Loups	3 27
	52		90
	55		1 01
	56		1 12
	59	Résidence du Pré de la Rose	1 26
	60		69
	62		1 30
	66		1 14
AS	60	Rue Robert Schuman - Talus- Chemin d'accès	5 04
AS	61	Rue Robert Schuman - Talus - Chemin d'accès	3 03
AS	138	Rue Jules Tétrel - Jardin - voirie - Espace public	48
AS	166	50 rue Robert Schuman - Voirie HLM	1 12
	169		21
AS	176	Les Chardronnets - Lotissement La Grange 2 et 3	27
AS	180	La Pièce de la Ruelle - Voirie Lotissement La Grange 2 et 3	2 75
AS	188	La Pièce de la Ruelle - Voirie/Talus Lotissement La Grange 2 et 3	5 54
AS	218	57, Rue Jules Tétrel et Arthur Gautier	3 31
AS	221	Rue Arthur Gautier	35
AS	224	Rue Arthur Gautier	1 76
AS	223	Rue Arthur Gautier	1 34
ZC	10		5 15
ZC	158		6 66
ZC	160	Le Cacquevel - chemin d'accès	9 06
ZC	159		9 43
ZC	153		8 47
ZC	68	La Croix Marie - Voirie	11

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-200054732-20170130-2017013002-AU

Réception par le Préfet : 01-02-2017

Publication le : 01-02-2017



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE